



Documents à fournir par la société de production	Avant production	Après production
Cahier des charges dûment signé à la page 19 en mentionnant le nom, le prénom et la qualité du signataire.	*	* *
- Formulaire de demande dûment servi, signé et cacheté ; - Fiche de présentation de l'entreprise de production (moyens humains, techniques...) en 12 exemplaires ; - Liste des films nationaux et/ou étrangers dont elle a assuré la production ou la production exécutive en 12 exemplaires ; - Le cas échéant, les DVD des dernières œuvres cinématographiques qu'elle a produit en 12 exemplaires ; - La carrière commerciale de ses films précédents (distribution en salles, TV et vidéo...) en 12 exemplaires.	*	* *
Note d'intention en 12 exemplaires.	*	-
- Synopsis en 12 exemplaires ; - Liste des personnages et liens entre eux, en 12 exemplaires.	*	* *
Scénario avec le nom de l'auteur en 12 exemplaires : les dialogues doivent être dans la langue du tournage du film. Taille caractères d'impression 14.	*	-
Budget estimatif ou définitif en 12 exemplaires.	*	* *
- CV du réalisateur en 12 exemplaires + copie carte professionnelle; - Liste des films nationaux et/ou étrangers dont il a assuré l'assistanat ou la réalisation en 12 exemplaires ; - Liste des participations et des prix obtenus par ses films lors des festivals nationaux et internationaux en 12 exemplaires ; - La carrière commerciale de ses films précédents (distribution en salles, TV, vidéo etc...) en 12 exemplaires.	*	* *
Liste technico-artistique en 12 exemplaires.	-	* *
Déclaration sur l'honneur attestant que la société est en règle vis-à-vis de tous les collaborateurs ayant participé aux films précédemment réalisés par la société.	*	* *
Copies des contrats de coproduction s'il y a lieu.	*	* *
- Copies des contrats de cession des droits en cas d'adaptation d'une œuvre littéraire. - Copies des contrats de cession des droits de scénario entre l'auteur et la société de production.	*	* *
Copie de l'attestation fiscale pour concurrents aux marchés publics de l'année concernée, légalisée.	*	* *
Engagement de la société pour porter au générique début du film la mention : «ce film a bénéficié de l'avance sur recettes à la production cinématographique nationale du Maroc».	*	* *

Engagement de la société de production de désigner une fiduciaire dans le cas où son projet est retenu pour bénéficiaire de l'avance sur recettes. (Le contrat la liant à ladite fiduciaire doit être fourni au service du Fonds d'Aide, au plus tard, à la date de dépôt de la demande de déblocage de la première tranche).	*	-
DVD du dernier et avant dernier film le cas échéant, en 12 exemplaires.	*	*
Lettre d'agrément délivrée par le CCM lorsqu'il s'agit d'une co-production.	* *	* *
Copies des pièces justificatives du film (factures, contrats...) en double exemplaire avec les originaux pour certification de ces copies.	-	* *

(*) Pour l'avance sur recettes avant production

() Pour l'avance sur recettes après production**

Date limite de dépôt des dossiers de candidature :	
Avance sur recettes avant production :	Avance sur recettes après production :
<ul style="list-style-type: none"> - Le 5 Janvier pour la première session ; - Le 5 Mai pour la deuxième session ; - Le 5 Septembre pour la troisième session . 	<ul style="list-style-type: none"> - Le 24 Janvier pour la première session ; - Le 24 Mai pour la deuxième session ; - Le 24 Septembre pour la troisième session.

CENTRE CINEMATOGRAPHIQUE MAROCAIN (SECRETARIAT DU FONDS D'AIDE)
Quartier Industriel, Avenue Al Majd – B.P 421 RABAT
E-mail : [ccm @menara.ma](mailto:ccm@menara.ma) **Tel : 212 (0) 5.37 28.92.00 (LG)**
Site web : www.ccm.ma **Fax : 212 (0) 5.37.79.81.05**
